



SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
75 allée du Pas Douen - 33370 BONNETAN

2025-54

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL COMPÉTENCE C

Séance du 29/09/2025

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
Afférents Pour les Compétence « C »	Présents	Qui ont pris part au vote	<b>A l'unanimité</b>
<b>3</b>	3	3	Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Syndical du **SIAEPA de Bonnetan** s'est réuni à Bonnetan sous la présidence de Monsieur **Christian RAYNAL**.

Date de la convocation du conseil syndical : **25/08/2025**

Date d'affichage : **25/08/2025**

**Etaient présents pour la Compétence « C »** : C. RAYNAL, P. GACHET,  
M.A. CHIRON-CHARRIER,

**Absent excusé** : /

**Absents excusés et représentés** : /

**Pouvoir** : /

**Absents** : /

**Participent à la réunion** : Maud MICHAUD, Alice POINOT, Tiphaine LE GRODE, Anthony BERTEAU, Sandrine GARCIA, Céline CAMPAGNARI et Damien MANTON de Collectivité Conseils

**Secrétaire de séance** : M.A. CHIRON-CHARRIER

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par ses articles L. 2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport, dont un exemplaire a été transmis à chaque délégué avec la convocation, doit être présenté par l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D.2224-5 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Un exemplaire de ce rapport doit être également transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Monsieur le Président précise indique que le nombre d'abonnés s'élève à 3 825 abonnés dont 2 367 sur Créon, 82 sur Bonnetan et 1 376 sur Sadirac. Les volumes facturés sont en hausse de 107 % avec 413 979 m<sup>3</sup> en 2024 à la suite de l'intégration de la commune de Sadirac.

- 298 434 m<sup>3</sup> ont été traités sur la station de Créon, en baisse de 4,5 % par rapport à 2023, à évaluer en parallèle de la diminution de la pluviométrie (-25,7 %). 194 748 m<sup>3</sup> ont été traités sur la station de Sadirac, en hausse de 3,6 % par rapport à 2023,
- 0 % des bilans ont été conformes aux normes de rejets pour la station de Créon et 83,3 % des bilans ont été conformes aux normes de rejets pour la station de Sadirac en 2024.
- 62 Tonnes de boues ont été produites et évacuées en compostage sur la station de Créon et 41,7 Tonnes de boues ont été produites et évacuées en compostage sur la station de Sadirac.

La facture d'assainissement au 1er janvier 2025 pour 120 m<sup>3</sup> s'élève à 3,79 € HT par m<sup>3</sup>, pour les abonnés de Créon et de Bonnetan et est en augmentation de 0,41 % par rapport au 01/01/2024.

La facture d'assainissement au 1er janvier 2025 pour 120 m<sup>3</sup> s'élève à 3,54 € HT par m<sup>3</sup>, pour les abonnés de Sadirac et est en baisse de 3,1 % par rapport au 01/01/2024.

Les recettes de la Collectivité s'élèvent à 2 347 984 € en 2024, en augmentation de 90 %, en raison notamment de l'intégration des recettes de la commune de Sadirac et d'une augmentation des tarifs. Elles ont permis de financer 233 525 € de travaux en 2024.

L'endettement du service, est de 1 844 141 € à fin 2024, ce qui représente environ 1,72 années d'épargne disponible.

Après présentation de ce rapport, le conseil syndical après avoir entendu les commentaires et les explications de Monsieur le Président, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif,

**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

**DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), et de renseigner et publier les indicateurs de performance sur ce site.

Fait à Bonnetan, le 29/09/2025

La Secrétaire,  
Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER



Le Président,  
Christian RAYNAL



Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le



ID : 033-253302996-20250929-54\_2025-DE